

CER :

Si les syndicats acceptent de faire des avancées, nous sommes d'accord pour y répondre négativement !



1, 2, 3... tous partis !

Changement de directeur régional, changement de style annonçons-nous le mois dernier... mais pour tout le reste aucun changement ! Réponses indigestes ou carrément à côté de la question. Le pire est qu'il ne s'agit même pas d'une volonté de provocation gratuite : à l'amateurisme de la DRH s'ajoute l'aveu d'impuissance d'un DR qui reconnaît du bout des lèvres ne plus avoir de leviers d'action dans un système partagé entre l'incurie et la fuite en avant. Devant une telle situation, tous les délégués ont quitté la séance.

Auparavant, dans sa déclaration liminaire, la délégation UNSA-Cheminots était longuement intervenue sur les sujets importants qui fâchent : réforme bâclée du ferroviaire, absence de financement réel du plan de rénovation francilien, plan de départs volontaires, situation des travailleurs handicapés, climat délétère à la SUGE... Les quelques « réponses » données ont vraiment fâché la délégation qui a quitté la salle pour montrer son mécontentement du non-fonctionnement de l'instance.

Le 22 mai, à quelques jours du début du débat parlementaire sur le projet de loi, les cheminots, à l'appel de la CGT, de l'UNSA et de SUD-Rail, se sont massivement mobilisés pour montrer leur détermination à refuser cette réforme du ferroviaire. Pour rappel, par leur vote lors des élections professionnelles du 20 mars, 85 % des cheminots ont montré qu'ils ne voulaient pas accepter n'importe quoi sous prétexte qu'il faut absolument une réforme mal ficelée pour réparer les dégâts d'une précédente réforme inepte.

Réforme mal engagée aussi puisqu'elle ne tient, pour l'instant, aucun compte des dernières décisions de la cour européenne de justice, ni du projet de loi clarifiant l'organisation territoriale de la République ... Et déjà condamnée à mort en cas d'alternance politique si on en croit les propos provocateurs de l'ancien ministre des Transports Dominique Bussereau dans la Vie du Rail !

Quais « trop larges » et ficelle trop grosse !



Réforme que l'on tient à faire passer à tout prix et à toute vitesse en instrumentalisant le scandale des « quais trop larges » connu de longue date des politiques ! La médiatisation de l'article du « Canard Enchaîné » a ainsi fait l'objet d'un plan de communication soigneusement millimétré pour éclater à la veille de la manifestation unitaire du 22 mai et à quelques jours de l'examen du projet de loi...

On a laissé le président de RFF se ridiculiser complètement. D'abord en niant le problème pour ensuite avouer sa prise en compte tardive, en confondant hauteur et largeur, en s'imaginant que les quais des gares n'ont pas subi de transformations depuis le Second Empire, en expliquant qu'un surcoût de 50 millions ne coûtait rien... Tout cela pour mieux appuyer le discours - pour une fois unanime ! - des membres du gouvernement dénonçant des décisions « stupides », des dysfonctionnements « ubuesques » découlant des effets pervers de la précédente réforme. Et prônant aussitôt leur prochaine réforme salvatrice. Le choc de simplification de l'actuel veau à deux têtes consistant à rajouter une tête d'épingle entre les deux têtes soigneusement reliftées et rebaptisées...

Par la grâce d'un tapage médiatique soigneusement orchestré autour des 50, 100 millions, ou plus ou moins... du surcoût du coup de rabot, on occulte ainsi complètement un autre scandale aux proportions sans commune mesure.

Un plan de rénovation... mais pas de budget !



Dans sa déclaration au CER du 28 février 2013, l'UNSA-Cheminots avait alerté sur l'absence de financement pérenne du plan de rénovation des transports franciliens et du projet du Grand Paris Express. Une fois de plus, malheureusement, la dénonciation par l'UNSA-Cheminots de ces jongleries budgétaires se confirme !

Ainsi, le conseil régional d'Ile-de-France innove avec son « budget conditionnel » pour le financement de son plan de rénovation

du réseau de transports à hauteur de 6 milliards d'euros sur 4 ans. Il ne manque « que » 350 millions d'euros par an pour boucler ledit budget... Et cela alors qu'un tiers du financement est déjà obtenu en siphonnant de 2 milliards le budget du Grand Paris ! On s'approche dangereusement des limites financières du système, l'étape suivante - que nous dénonçons déjà il y a plus d'un an - sera le hold-up total sur la cagnotte du projet du Grand Paris. Pour mémoire, ce projet grandiose, hypothétique autant que surréaliste n'était que l'actualisation du schéma acté par Michel Rocard dans les années 1990, qui n'était lui-même que la version modifiée du schéma directeur d'aménagement de l'Ile-de-France conçu il y a 40 ans par Paul Delouvrier... et jamais concrétisé !

Avec un trou du quart des sommes indispensables sur un budget bricolé en piquant un tiers dans une autre poche percée, il n'est nul besoin d'être énarque de la promotion Voltaire pour se douter que pour rester dans l'enveloppe disponible il faudra faire des choix. Soit on réalise les travaux au rabais, soit on fait l'impasse sur une partie d'entre eux, soit on allonge les délais, soit pire encore – mais malheureusement le plus vraisemblable – on réalise un savant panachage de ces 3 mauvaises solutions !

Les factures ne se payant pas en promesses, il faudra bien que quelqu'un paie la note... L'UNSA-Cheminots dénonce par avance toute tentative de faire supporter aux cheminots l'incompétence et l'irresponsabilité des décideurs. N'ayez même pas la tentation de réaliser facilement des gains de productivité en revenant sur les autorisations d'embauche déjà actées à l'Infra ou en les différant jusqu'à la Saint Glinglin ! Pas question, non plus, de vouloir actionner les vases communicants en faisant supporter par les cheminots de l'ET, de l'ECT et des établissements de ligne l'effort que l'on n'oserait pas faire porter au TP IDF de peur de bloquer les travaux faute des effectifs suffisants !

Au-delà du cadre francilien, ces acrobaties financières suscitent les plus grandes interrogations et inquiétudes sur le financement de la réforme du ferroviaire confiée à de pareils experts du jeu de bonneteau !

L'UNSA-Cheminots dénonce, comme pour l'Île-de-France, la logique de fuite en avant financière des politiques concernant le financement du système ferroviaire. Depuis des décennies, leur impéritie fait que celui-ci ne fonctionne que par le recours permanent à l'endettement. Au final, la SNCF et RFF sont plombés par le coût du service de la dette qui empêche toute possibilité de se réformer en interne.

Sans tenir le moindre compte de tout cela, les directions de la SNCF et de RFF continuent de mettre en place, à marche forcée, une réforme du ferroviaire qui n'a toujours pas reçu l'aval des actuels élus... L'objectif est de dégager, par tous les moyens, des économies substantielles et des gains de productivité pour faire financer par les cheminots eux-mêmes une réforme qui fait totalement l'impasse sur le traitement de la dette du système ferroviaire et le financement de son activité !

Un plan de départs volontaires... aussi bâclé que la réforme du ferroviaire !



La présentation de la version mise à jour du RH 281 lors du CCE du 14 mai est symptomatique de cette politique.

L'UNSA-Cheminots ne reviendra pas sur l'in vraisemblable pataquès de la communication de la SNCF démentant ses démentis sur son non-plan de départs volontaires qui, au final, pourrait bien apparaître aux yeux de certains comme un véritable plan social déguisé.

Pour l'UNSA-Cheminots, il est erroné d'assimiler ce dispositif basé sur le volontariat de l'agent à un licenciement économique imposé au salarié. L'application en est d'ailleurs limitée aux services comportant un effectif excédentaire, ce qui entraînera, ipso facto, des discriminations entre ceux qui pourront bénéficier des avantages liés aux départs volontaires et les autres... qui en seront exclus sous prétexte qu'ils seraient indispensables parce que déjà en nombre insuffisant pour assurer la surcharge de travail ! Il va donc bientôt exister deux catégories de cheminots : ceux qui ont la "chance" (tout est relatif) d'être excédentaires et les autres qui ne pourront prétendre à un départ malgré des postes pénibles, notamment en horaires décalés dont il est avéré qu'ils péjorent la santé...

La liste des exclus devant également comprendre les contractuels, les agents entrés dans une CPA ou un TPF, ceux qui voudraient terminer leur carrière par une CPA ou un TPF... Sans compter, bien sûr, les victimes des subtils « pesages » de postes susceptibles d'être stratégiques et donc écartées du dispositif car difficiles à remplacer.

Pour l'UNSA-Cheminots, il est indispensable que l'entreprise apporte des précisions pour nombre de points qui ne sont pas abordés dans le RH 281. En voici quelques-uns :

Le dispositif est-il également applicable aux personnels des Directions centrales et régionales ?

Quel sera le délai minimum entre l'acceptation du dossier et le départ effectif ?

Quel sera le délai minimum entre le départ anticipé et la retraite ? (Dispositions relatives à la carence, au compte temps, à la liquidation de la pension...)

L'indemnité de départ est-elle versée au moment où la retraite suit le départ anticipé ?

La demande du départ volontaire peut être faite alors que l'agent est positionné plus favorablement qu'au moment de la date effective de départ. Bénéficiera-t-il des mesures à la date de la demande ?

Quel est le délai minimum à respecter pour la demande de pension ? (Départ anticipé suivi de la retraite)

Qu'en est-il des agents qui sont engagés dans une procédure de réforme ? Qu'en est-il des agents qui sont engagés dans une procédure de réforme sur l'initiative de la SNCF ou de l'agent ?

Comment les agents en EIM pourront-ils obtenir l'honorariat ?

Comment seront traités les comptes épargne-temps ?

Comment est déterminé l'âge pivot ? Les trimestres validés au titre d'autres régimes et qui abaissent l'âge pivot sont-ils pris en compte ? Comment ?

L'allocation de fin de carrière (AFC) prévue au chapitre 5 du règlement de prévoyance est-elle versée dans tous les cas de départ ?

Et la liste n'est, malheureusement, pas exhaustive !

Alors que le gouvernement prétend vouloir réduire le chômage des 50 ans et plus, le plan de départs volontaires mis en place par la SNCF met à mal ses politiques d'employabilité des seniors, de seconde partie de carrière, de transmissions de compétence... La contradiction est absolue entre la réforme des retraites qui vise à allonger les durées de carrière et ce dispositif qui vise à la raccourcir ! Le plan proposé par la SNCF est tout sauf de l'anticipation, surtout de la part de ceux qui ont accompagné les réformes de retraite de 2008/2010.

La réaction pavlovienne à la conjoncture, la recherche de la rentabilité à court terme conduisent inéluctablement à une logique d'expédients : le RH 281 est d'ailleurs conçu comme un levier dans la GPEC.

Pour l'UNSA-Cheminots, le plan proposé n'est nullement destiné à atténuer les effets pervers de la réforme des retraites, notamment pour ceux subissant déjà les lourdes contraintes de la pénibilité et des horaires décalés, mais est conçu pour se débarrasser

des cheminots dans des filières sinistrées par la politique de la SNCF ! Et pire encore, de le faire financer par les cheminots eux-mêmes via les économies et les gains de productivité ainsi générés !



Accord Travailleur Handicapé : Désaccord complet sur la situation faite aux Travailleurs Handicapés à PRG !

Pour rester dans le domaine des dégâts de la politique sociale de l'entreprise, abordons maintenant la réunion, le 15 mai, du comité de suivi régional de l'accord travailleur handicapé 2012-2015 consacrée au bilan 2013. Si l'implication de la DRH, de la correspondante régionale TH et des CORTH d'établissements est indéniable... le résultat concret de leurs nombreux efforts est malheureusement loin d'être à la hauteur de leur investissement personnel !

La raison ? Les accords nationaux sont signés par la Direction RH... et leur application concrète laissée à la discrétion des Activités qui sont autant de principautés quasi indépendantes qui ne s'intéressent qu'à leur pré carré et sont littéralement obsédées par leurs indicateurs financiers. Tout ce qui n'entre pas strictement dans le cadre de leur stratégie à court terme et de leurs préoccupations budgétaires passe après... ou à la trappe !

Malgré tous les beaux discours et l'affichage de l'entreprise citoyenne, solidaire, attachée à ses valeurs, les travailleurs handicapés sont donc toujours les parents pauvres... et même de plus en plus pauvres !

En 2012, l'encre des signatures de l'accord à peine sèche, la région de PRG affichait 16 recrutements de travailleurs possédant la RQTH. Un an plus tard, le score dégringole à 5 embauches ! Et les chiffres du premier quadrimestre 2014 sont encore plus consternants avec... un seul recrutement !

Les autres indicateurs ne sont pas plus reluisants et traduisent un manque total d'implication des Activités pour qui le travailleur handicapé s'apparente au sparadrap du capitaine Haddock. Les sommes consacrées aux aménagements de poste ont fondu de 30 % ! Bien sûr, on explique un tel résultat par l'absence de corrélation entre les besoins exprimés et leur coût qui peut fortement varier d'une situation de handicap à une autre. Soit ! Sauf que, mécaniquement, la division par 3 du nombre de recrutements a nécessairement un impact à la baisse sur les aménagements qui leur sont liés. Sauf, aussi, que si le nombre d'embauches chute de 11, celui des reclassements hors établissements augmente de 36... et donc aussi mécaniquement les besoins d'aménagements sur leurs nouveaux postes ! En clair : les besoins augmentent et les budgets... plongent pour coller aux objectifs des plans d'économies ! En effet, les achats au secteur protégé qui échappent complètement aux hypothétiques variations des besoins spécifiques des travailleurs handicapés enregistrent...

Les autres indicateurs ne sont pas plus reluisants et traduisent un manque total d'implication des Activités pour qui le travailleur handicapé s'apparente au sparadrap du capitaine Haddock. Les sommes consacrées aux aménagements de poste ont fondu de 30 % ! Bien sûr, on explique un tel résultat par l'absence de corrélation entre les besoins exprimés et leur coût qui peut fortement varier d'une situation de handicap à une autre. Soit ! Sauf que, mécaniquement, la division par 3 du nombre de recrutements a nécessairement un impact à la baisse sur les aménagements qui leur sont liés. Sauf, aussi, que si le nombre d'embauches chute de 11, celui des reclassements hors établissements augmente de 36... et donc aussi mécaniquement les besoins d'aménagements sur leurs nouveaux postes ! En clair : les besoins augmentent et les budgets... plongent pour coller aux objectifs des plans d'économies ! En effet, les achats au secteur protégé qui échappent complètement aux hypothétiques variations des besoins spécifiques des travailleurs handicapés enregistrent...

une dégringolade de 24 % ! Et cela affecte dangereusement l'activité et même la simple survie d'établissements offrant une activité professionnelle à des travailleurs handicapés... D'ailleurs, le maintien dans l'emploi des travailleurs handicapés est un autre indicateur dans le rouge ! Il reflète les difficultés croissantes du reclassement et l'inquiétante augmentation de la souffrance au travail. Les incessants dégraissages – qui maintenant attaquent jusqu'à l'os – ne laissent plus guère de marge de manœuvre pour les reclassements ! Ceux sur l'établissement, qui devraient pourtant être systématiquement privilégiés s'effondrent de 31 % alors que les reclassements hors établissements explosent littéralement avec une hausse de 340 % ! Les aléas de la vie et la souffrance au travail à l'origine de l'inaptitude dans le poste se traduisent concrètement par un statut de travailleur précarisé condamné, via l'EME, à accepter des missions inadaptées souvent éloignées de son lieu de vie. On est là dans le régime de la double peine systématique !

L'UNSA-Cheminots dénonce les conséquences désastreuses sur le plan humain et social des politiques suivies par les Activités qui ne rendent apparemment de compte qu'aux seules agences de notation. La recherche forcée d'économies, de gains de productivité, les permanentes restructurations à la tronçonneuse conduisent inmanquablement à fragiliser et précariser toujours davantage les populations de travailleurs les plus défavorisés au sein de l'entreprise qui sont aussi celles qui ont le plus de mal à « rebondir » selon la trouvaille sémantique qui en fait des balles appelées à être ballotées en tous sens ! Travailleurs handicapés, personnel féminin, alternants en CDD déguisés, seniors, emplois d'avenir : la liste a malheureusement tendance à s'allonger et à représenter chaque jour un nombre toujours plus grand de laissés pour compte.

Toujours pour rester dans le domaine - ô combien sensible ! - de la politique sociale, l'UNSA-Cheminots vous a alerté - depuis un certain temps déjà - sur la situation à la SUGE. De hochements de tête entendus et de propos aussi empathiques qu'apaisants en promesses qui n'engagent à rien, le climat social s'est considérablement modifié... passant de malsain à franchement délétère !

Management tatillon et arbitraire, brimades vexatoires, absence totale d'équité, sanctions disproportionnées, pratiques discriminatoires, menaces voilées sont le quotidien d'un certain nombre d'agents. La politique de la DZS semble être un mélange dangereux et socialement explosif d'acharnement systématique sur certains pour délit de faciès et/ou d'engagement syndical, d'indulgence incompréhensible et tout aussi systématique pour d'autres au nom d'une volonté quasi obsessionnelle d'exemplarité à tout prix. Aujourd'hui, cette politique ne conduit même plus à l'impasse : elle vient de percuter le mur. Le mur d'incompréhension et de ras-le-bol des agents de la SUGE. Demain, si rien n'est fait dans les plus brefs délais, de délétère le climat pourrait passer à mortifère...

Union Régionale UNSA CHEMINOTS de Paris Rive Gauche 1, rue Georges DUHAMEL – 75015 PARIS

Tel FT : 01 40 48 04 61 - FAX : 01 43 22 24 81 - COURRIEL : ur.paris-rg@unsa-cheminots.org

<http://unsacheminotsprg.blogspot.fr/>



@UNSAprg

Unsa Cheminots Prg

